



Décisions et informations municipales

Octobre à décembre 2021

Administration générale

- Surveillant déchetterie** La Municipalité a pris note de la démission de Mme Noémie Gabriel du poste de surveillante de la déchetterie et la remercie pour le travail effectué. Suite à la mise au concours du poste laissé vacant, la Municipalité a engagé deux surveillants qui se répartiront la mission de surveillance de la déchetterie en suppléance des employés communaux : MM Mathieu Silveira et René Mivelaz.
- Préavis municipaux** Les préavis municipaux sont désormais disponibles en format PDF sur www.vucherens.ch (cliquer "autorités", "Municipalité" puis "préavis").
- Transports publics** Depuis le 12.12.2021, CarPostal exploitera l'entier des lignes de bus passant à Vucherens soit les lignes : 362, 365 et 366.

Finances

- Taxes 2022** La Municipalité valide le renouvellement des taxes sans modification par rapport à 2021 :
- eaux claires : CHF 40.-/habitant
 - eaux usées: CHF 130.-/personne
 - déchets : CHF 80.-/habitant et CHF 150.-/ entreprise,
 - distribution de l'eau : CHF 2.5/m3 et CHF 30.-/unité locative.

Domaines et bâtiments – Propriétés communales

- Stationnement de 2 bus scolaires HelvéCie** La Municipalité autorise, contre location, le stationnement de deux bus scolaires HelvéCie (mandataires pour l'arrondissement scolaire) sur le parking de la salle communale et ce jusqu'à juillet 2022.
- Projet rénovation maison Lorini** La Municipalité a décidé principalement pour des raisons de financement d'abandonner le projet de construction d'une boulangerie tea-room dans le bâtiment situé en face des Trois Suisses. Un tout-ménage sera envoyé début 2022 avec plus de détails.
- Salle communale – animaux interdits** La Municipalité a décidé que dorénavant les animaux sont interdits dans le bâtiment de la salle communale.

Travaux publics

- Diverses autorisations** La Municipalité autorise:
- l'accès de V. Martins par le bois du Bioley pour se rendre auprès de ses ruches situées sur une propriété privée au Banc des Chasses;
 - l'abattage d'un deuxième peuplier malade au Ch. du Montilier 7, parc. 81, Hoirie Jaquet;

- l'abattage d'un sapin à la Rte du Village 47, parc. 296, N. et A. Steiger;
- la couleur choisie pour la façade à la Rte du Village 16, parc. 77, P. et E. Cherpillod;
- la pose de 35m² de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, Rte du Village 36, parc. 281, M. et J. Borel;
- le raccordement du drainage de la parcelle 1, propriété E Cherpillod, au réseau communal d'eau claire;
- les fouilles SWISSCOM au croisement de la route du village et Ch. planche Nardin. Les propriétaires situés près d'une fouille seront avertis directement avant le démarrage des travaux.

Permis de construire

La Municipalité délivre les permis de construire suivants:

- Construction d'un mur de soutènement à la Rte du Village 56 , parc. 303, F. et T. Blanc;
- Pose d'une palissade en bordure de route et installation d'un container avec couvert (7.5 x 2.1 m) à la Rte de Carrouge 2, parc. 263, A. et L. Clerc;
- Mise en conformité de la réorganisation intérieure en 2 logements d'une véranda, etc. à la Rte de Moudon 11, parc. 95, E. Silvet soit Syrvet.

Permis d'habiter

La Municipalité délivre les permis d'habiter suivants:

- Construction d'une villa avec aménagement d'un 2ème logement et d'un studio à la Rte de Carrouge 9, parc. 410, L. et P. Kafexholli;
- Construction d'une maison familiale et d'un couvert à voitures au Ch. des Laviaux 4b, parc. 267, D. Schifferli et F. Jaquier.

Déneigement pour les privés

Le service de déneigement par la Commune pour les propriétaires privés qui en feraient la demande (pour autant que le terrain soit approprié au passage du véhicule communal) est facturé sur la base d'un tarif de CHF 180/h. Un montant de CHF 20.- est en outre prélevé pour l'émission de la facture annuelle.

Travaux de marquage

Un marquage indiquant la priorité de droite sera effectué prochainement dans le quartier de la Bruvière (Rte du Village / Ch. de la Forêt).

Sécurité publique

Autorisation de manifestations

La Municipalité autorise les manifestations suivantes:

- loto de la Jeunesse le 13.11.2021,
- passage sur le territoire communal de "Déguis'tour Bay Crazy Monkey Squad" le 23.10.2021.

Police du commerce

En application de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), un recensement des entreprises à Vucherens est effectué en cette fin d'année.